Divorce après un mariage d'une durée d'un an.

Par Visiteur

Nous sommes mariés depuis bientôt un an, et c'est devenu l'enfer pour moi. Je ne peux rien prouver puisque tout ce passe quand il n'y a personne autour de nous. Et il est très manipulateur quand il a besoin de moi.
Comment prouver le harcèlement moral de cet homme.
Nous n'avons absolument aucune, je dis bien aucune relation sexuelle. Il ne fait rien, absolument rien, donne des ordres continuellement, ne tient pas compte de mon avis, c'est bien simple, je suis la femme de ménage, la potiche de service et la gouvernante de son fils.
Son fils a 12 ans, et m'a demandé de l'aider à aller chez sa mère. Tous les matins quand je l'amène à l'école il se confie à moi, je suis aussi devenue son psy.
Ce gosse peut-il témoigner en ma faveur, sachant qu'il a très peur de son père. Un enregistrement de sa part est-il valable?
Je ne sais plus quoi faire, je suis complètement perdue. Je suis obligée de sourie continuellement, je n'ai pas le droit d'être fatiguée, d'ailleurs je n'ai aucun droit, il m'a éloignée de tout le monde.
Comment puis-je tout prouver?

Merci

Par Visiteur

Bonjour Madame,

La première question qui se pose est de savoir si vous souhaitez engager une procédure de divorce et sur quel motif, consentement mutuel ou pour faute?

Cordialement

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Justement je ne sais pas si il y a faute ou pas. Oui je souhaite me séparer de cet homme.
Lisez bien mon mail je ne peux pas tout vous dire de cette façon, mais je n'en peu plus.
La seule personne qui est témoin de beaucoup de chose est mon petit beau fils de 12 ans.
Je souhaite savoir comment m'y prendre.
Je mettrai le temps qu'il faut, mais je dois me sortir de là. Sinon je ne vis plus.

Par Visiteur

Madame,

Je comprends parfaitement la situation.
Si votre mari exerce sur vous une violence psychologique, il s'agit bien d'une violence et cela constitue une faute dans le cadre d'un divorce et une infraction dans le cadre pénal.
Le mieux serait de déposer plainte auprès des services de police ou de gendarmerie afin d'avoir une trace de ces violences.
En fait si vous ne pouvez pas prouver l'infraction autrement dit les violences vous ne pouvez entamer un divorce pour faute. Le seul témoignage de votre beau fils n'est pas au pénal recevable car un mineur ne peut témoignage. Si les faits sont établis par la suite, une fois la procédure pour faute engagée, le juge pourra entendre votre beau fils s'il le considère comme suffisamment discernant mais je doute qu'il le fasse car il est un descendant de votre mari.
Vous pouvez produire des preuves obtenues par tous moyens (enregistrement audio vidéo).

Bien cordialement

ps: je suis une femme

Par Visiteur

Je vous remercie pour cette réponse, mais je n'arriverai pas à m'en sortir.
Je vais voir ce que je peux faire pour prouver ce que je dis mais je pense que je n'ai pas beaucoup de chance.
Puis-je enregistrer le témoignage de mon beau fils?

Cordialement

Par Visiteur

Bonjour Madame,

Je comprends mais vraiment la meilleure solution serait de faire un dépôt de plainte.
Le témoignage de votre beau fils n'a quasiment aucune valeur non seulement parce qu'il est mineur mais également parce qu'il est le fils de votre mari et les enfants ne peuvent être entendu dans une procédure pour laquelle l'un de leurs ascendants est impliqué.

Cordialement

Par Visiteur

Merci beaucoup

Par Visiteur

Chère Madame,

Merci à vous de nous avoir accordé votre confiance.

J'espère que tout va aller pour le mieux et que vous allez sortir de cette situation au plus vite.

Bien cordialement

Par Visiteur

Bonjour Madame,

Suite à votre commentaire.
Que souhaitez vous prouver?

Cordialement